



Avance permanente sur commission

Par **alx75**, le **16/11/2009** à **16:19**

Bonjour,

je suis chef des vents et j ai bénéficié en fevrier 2009 d'une commissions de 2000euros apparraissant sur ma fiche de paye comme ;
2073 avance permanente sur commissions 2000 euros.

Cette commissions a été retiré de mon solde de tout compte suite à mon licenciement tres recent en octobre apparaissant sur ma derniere fiche de paye comme :
2073 avance sur commissions -2000 euros.

Est ce légal, puis je récupérer cette somme?

merci d'avance